



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

**DÉPÔT
SEULEMENT**

CAS - 93 M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

Montréal, le 12 janvier 2005

Madame Michelle Courchesne
Ministre des Relations avec les citoyens et de
l'Immigration et ministre responsable de la région de Laval
Gouvernement du Québec
Édifice Marie-Guyart
3^e étage, aile René-Lévesque
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec)
G1R 5E6

**Objet : Lettre-mémoire de la FTQ à la Commission des affaires
sociales sur l'Avis du CSF intitulé *Vers un nouveau contrat
social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

Madame la Ministre,

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), dont plus du tiers de ses membres sont des femmes, se réjouit de pouvoir présenter son point de vue dans le cadre de la consultation intitulée *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

N'ayant pu disposer du temps nécessaire pour étudier à fond tous les documents pertinents pour la présente consultation, il nous sera impossible de nous prononcer sur l'ensemble des enjeux et propositions soumises. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous réagirons à la formule consultative proposée, après quoi nous commenterons plus particulièrement les propositions d'orientations 2 et 3 de la future politique gouvernementale en matière de condition féminine.

Réactions à l'exercice proposé

La FTQ veut d'abord exprimer son étonnement à propos de la démarche consultative choisie étant donné le contexte qui y a présidé : l'élimination de la ministre en titre à la condition féminine dès l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement; sa volonté de « moderniser » l'État; la « réingénierie » des sexes¹ et les rumeurs subséquentes; la riposte des femmes (y compris dans les syndicats) avec le manifeste du *Collectif 8 mars*² et les manifestations nationale et régionales du 7 mars dernier... d'où le double mandat donné en février 2004 au Conseil du

¹ La « réingénierie » des sexes – Québec revoit la mission du Conseil du statut de la femme dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes, *La Presse*, jeudi 25 septembre 2003, p. A-3.

² Lequel revendique entre autres le maintien des objectifs et les missions des organismes gouvernementaux voués à la défense des droits des femmes, et les budgets nécessaires à leur réalisation.

statut de la femme (CSF) par la ministre responsable du dossier de la condition féminine, Mme Courchesne, reportant d'autant toute décision quant à l'avenir des organismes gouvernementaux visés³.

C'est le résultat de ce travail qui fait l'objet de la présente consultation. La formule de la commission parlementaire sur le concept d'égalité et les orientations en condition féminine nous semblent un prétexte pour gagner du temps. Par le passé, nous sommes arrivées aux mêmes résultats en participant à des réunions ou consultations plus informelles et beaucoup moins coûteuses pour définir les orientations gouvernementales en condition féminine.

Pour nous, la présente consultation occulte l'essentiel, à savoir l'importance du CSF et du SCF et la pertinence de les maintenir et de les renforcer pour véritablement travailler à l'atteinte de l'égalité de fait pour les femmes. Tant que celle-ci ne sera pas pleinement réalisée – et nous avons collectivement encore beaucoup de travail à faire pour y parvenir – et à l'heure où nos acquis sont régulièrement remis en question quand ils ne sont pas carrément niés⁴ et où le gouvernement a ouvertement décidé de faire suivre un régime minceur à l'appareil étatique⁵, **la FTQ continue de soutenir non seulement le maintien, mais aussi le renforcement du CSF et du SCF au sein de l'État.** Les rôles et mandats de ces deux organismes sont complémentaires et toujours essentiels pour continuer à débusquer la discrimination systémique qui persiste, faire valoir les réalités différentes vécues par les hommes et par les femmes et le nécessaire rattrapage qui s'ensuit pour les femmes.

Commentaires généraux sur l'«Avis» et sur le rôle de l'État

Nous tenons à saluer les efforts du CSF pour la réalisation du document *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Nous reconnaissons l'immense travail qu'il a dû y consentir dans un cadre qui ne lui est pas coutumier. Car contrairement aux *Avis* et aux solides recommandations auxquels le CSF nous a habitués, nous ne pouvons que constater un certain biais dans celui-ci et une grande timidité quant aux « propositions » faites (et non plus des recommandations).

Nous partageons les constats sur les spectaculaires avancées des femmes au cours des quelques dernières décennies. Survenues dans un laps de temps relativement court, ces percées sont d'autant plus significatives que les droits des femmes ont

³ Particulièrement le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

⁴ Nous référons à l'ensemble des lois qui ont été adoptées à toute vapeur sous bâillon en décembre 2003, y compris les lois 7 et 8.

⁵ « Début de l'examen et de l'évaluation des organismes gouvernementaux : les 60 premiers organismes connus », Communiqué du Cabinet de la présidente du Conseil du trésor, 30 juin 2004.

été bafoués, voire ignorés, pendant des siècles et qu'encore de nos jours, l'intégration de leurs droits dans la pratique connaît beaucoup de lenteurs. Par contre, pour un meilleur équilibre et pour mettre davantage en perspective les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs concernés – et particulièrement l'État – **nous aurions voulu plus d'insistance sur toutes les discriminations à l'égard des femmes et les inégalités qui persistent, sur tout le rattrapage encore à faire en vue de l'égalité pour les femmes, sur les reculs aussi des derniers temps⁶.**

L'« Avis » est également très réservé sur tous les efforts du mouvement des femmes du Québec – y compris dans les syndicats – au fil des ans pour obtenir ces avancées. Car ces gains, qui profitent à l'ensemble de la société, ce sont les femmes qui les ont arrachés un à un à force de volonté, de détermination, de patience, d'espoir et par des alliances régulières avec les hommes. Et nous avons pu profiter de l'apport inestimable du CSF et du SCF pour y parvenir.

L'égalité pour les femmes – tout comme la justice et la démocratie – fait partie intégrante du projet de société que nous nous sommes collectivement donné au Québec. L'État québécois lui-même y a souscrit à maintes reprises, entre autres, en adhérant à diverses conventions internationales – dont certaines reconnaissent spécifiquement les droits des femmes – et en réitérant ses engagements envers l'égalité pour les femmes dans le cadre de la Conférence de l'ONU sur les femmes à Beijing en 1995.

Par ces conventions, les États ont le devoir d'éliminer les diverses discriminations et les effets préjudiciables qu'elles engendrent en recourant notamment à des mesures « temporaires »⁷ spéciales en faveur des femmes. Ceci sous-entend que *tant que les problèmes persistent*, l'État doit affecter différemment les *ressources* pour respecter le droit des femmes à l'égalité. Ces ressources incluent les « institutions » spécifiques (dont le CSF et le SCF), avec les moyens nécessaires et adéquats, indispensables à la promotion des droits des femmes. C'est pourquoi, nous croyons qu'**à un moment où les acquis des femmes sont sérieusement fragilisés, un changement aux missions et mandats de ces institutions équivaut à un recul et contreviendrait aux engagements pris par le Québec, notamment à l'égard des divers instruments internationaux auxquels il a adhéré.** Et bien que les problèmes actuellement vécus par beaucoup d'hommes et de garçons sont indéniables et appellent des solutions adéquates et rapides, le **gouvernement ne doit pas céder à la tentation de les assimiler à la discrimination séculaire**

⁶ Pensons à la perte de la ministre en titre à la condition féminine, aux impopulaires projets de loi adoptés sous le bâillon en décembre 2003, lesquels frappent de plein fouet les femmes, à la hausse des frais de garde, à l'affaiblissement sinon à la disparition des équipes en condition féminine à l'intérieur des ministères, etc.

⁷ Signifiant en attendant la résolution complète des problèmes.

subie par les femmes et de diluer celle-ci dans un quelconque « conseil de l'égalité ».

L'État a un rôle crucial à jouer en matière de développement social, économique et culturel. Pour poursuivre l'égalité pour les femmes, **il lui faut démontrer une volonté politique réelle au plus haut de sa hiérarchie. Ainsi, en attendant la nomination d'une ministre en titre à la condition féminine qui serait imputable** de l'évolution et de l'application réelle des droits des femmes, **cette responsabilité d'imputabilité doit incomber au Premier ministre.** Pour ce faire, « **les plus hautes autorités des ministères et organismes gouvernementaux doivent s'engager à promouvoir l'égalité pour les femmes et s'assurer du partage de cet objectif par des actions concrètes au sein de leur organisation. Les personnes chargées du dossier de l'égalité pour les femmes doivent bénéficier (...) d'un niveau hiérarchique qui leur assure la crédibilité et le pouvoir nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités⁸** ». Il faut des **actions politiques cohérentes, des outils** (comme l'analyse différenciée selon le sexe pour mieux cerner partout les obstacles à l'égalité et déterminer les mesures de rattrapage), **des ressources adéquates et spécifiques** (comme le CSF, le SCF, les équipes en condition féminine dans les ministères, avec des liens avec la ministre en titre, etc.) **et des moyens financiers nécessaires et suffisants.** Et **tant que les droits formels ne sont pas entièrement traduits en droits réels pour les femmes, toutes ces conditions demeurent indispensables** pour permettre à l'État québécois de demeurer « chef de file en matière d'égalité ».

Sur les orientations et les axes d'intervention proposés

Tel qu'indiqué auparavant, nous restreindrons nos commentaires aux orientations 2 et 3, à savoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes, et la conciliation des responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles.

- A) Sur la 2^e orientation (promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée)

D'emblée, la FTQ tient à exprimer sa très grande déception, non pas quant au choix de cette **orientation – fondamentale** selon nous –, mais quant à son traitement biaisé et à la faiblesse des axes d'intervention. Cela détonne grandement des habituels Avis du CSF, beaucoup plus complets, rigoureux et fermes dans leurs recommandations. Le portrait qu'on nous soumet ici est anormalement tronqué quand on veut sérieusement traiter d'égalité économique entre les femmes et les hommes.

⁸ Avis, p. 153. Les italiques sont de nous.

Nous convenons que des progrès certains ont été réalisés à divers niveaux : scolarité, réduction des écarts salariaux et de revenus, protections sociales, mesures correctrices (programmes d'accès à l'égalité, *Loi sur l'équité salariale*, mesures anti-harcèlement, etc.).

Mais en dépit de ces gains, il aurait été tout aussi important de rappeler régulièrement, en toute bonne foi, les inégalités et discriminations qui persistent à l'égard des femmes, y compris celles entre les femmes elles-mêmes (femmes issues des communautés culturelles, celles souffrant d'un handicap physique, les plus jeunes et les plus âgées).

Pourquoi ne pas avoir rappelé, dans cette orientation, la pauvreté chez les femmes de tous âges⁹? Pourquoi avoir évité de traiter de l'appauvrissement des femmes dans un contexte de précarisation des emplois¹⁰ – de plus en plus « atypiques¹¹ » – et de désengagement de l'État? Pourquoi avoir tu les reculs subis par les femmes tels que ceux occasionnés par les projets de loi adoptés en décembre 2003, le recours facilité à la sous-traitance, la perte des décrets dans des secteurs très majoritairement féminins, l'accès de plus en plus difficile à l'assurance-emploi, les attaques à l'universalité des programmes, etc.? Et si « l'autonomie économique est une condition essentielle à l'expression de tous les autres droits »¹², pourquoi avoir négligé dans cette orientation l'accès à la syndicalisation pour les femmes qui, rappelons-le, sont concentrées dans de petits milieux de travail – majoritairement dans le secteur des services et souvent avec des conditions de travail difficiles? **L'accès à la syndicalisation est pourtant un enjeu majeur pour les femmes, leurs conditions de travail et sécurité financière, et doit faire partie de la présente orientation.**

Entendons-nous bien : nous sommes d'accord avec les éléments d'analyse de l'orientation 2, mais nous les trouvons incomplets et peu nuancés, et nous déplorons la mollesse des axes d'intervention.

Des exemples? L'importance démesurée accordée à la formation – bien nécessaire, nous le reconnaissons – par rapport aux autres aspects touchés par l'orientation et aux « omissions »; l'accent sur la diversification des choix de carrières pour les femmes, alors que rien n'est prévu au chapitre des programmes d'accès à l'égalité

⁹ Comme dans l'Avis du CSF intitulé *Pour que le développement du Québec soit inclusif : Commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, Québec, CSF, octobre 2001.

¹⁰ Référence à *Travail atypique cherche normes équitables*, Québec, CSF, avril 2000.

¹¹ Ces emplois sont souvent caractérisés par de faibles salaires et avantages sociaux (assurances diverses, régimes de retraite, congés), peu de protections sociales (assurance-emploi, CSST, etc.) et de sécurité de revenu.

¹² P. 89 de l'« Avis » intitulé *Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes*.

(mesures volontaires aux résultats très limités); les nécessaires correctifs apportés par la *Loi sur l'équité salariale*, sans aborder les problèmes d'application de la loi partout, y compris dans le secteur public, dans les PME (là où la majorité des travailleuses sont concentrées), etc.; un traitement très timide du salaire minimum, de la santé et sécurité au travail, etc., sans aucune vraie recommandation...

Oui, nous sommes d'accord qu'il faille préserver les acquis et poursuivre le travail amorcé¹³, mais les axes d'intervention doivent aller beaucoup plus loin et dans le sens de l'égalité pour les femmes. Les moyens que nous nous sommes donné collectivement pour diminuer les écarts entre les femmes et les hommes, nous devons les compléter et les améliorer, et non le contraire. Et encore une fois, l'État a un rôle central à jouer : il doit sans relâche travailler activement et concrètement au maintien des acquis en matière d'égalité pour les femmes et au développement de mesures la favorisant.

B) Sur la 3^e orientation (conciliation travail-famille-études)

Le dossier de la **conciliation des responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles doit aussi absolument être retenu au nombre des orientations** en vue d'une politique gouvernementale en condition féminine.

Depuis l'Année internationale de la famille (1994), il y a eu de multiples publications, conférences, forums, débats, engagements, plans d'action, négociation de mesures dans les conventions collectives, prix *ISO Familles*, comités de travail et consultations de tout acabit. La FTQ (et le monde syndical) en a été une ardente défenderesse et a travaillé aux côtés du milieu communautaire, de l'éducation, des municipalités, du monde patronal, du gouvernement aussi.

L'approche sociétale, abondamment vantée dans l'« Avis », n'a donc rien de nouveau pour nous et s'applique depuis déjà longtemps, y compris au chapitre de la conciliation.

Bien qu'il s'agisse d'un dossier qui se veut rassembleur, le discours peine encore à se traduire concrètement dans la vie des femmes et des hommes aux prises avec des responsabilités parentales et familiales. Bien plus, les exigences accrues¹⁴ du marché du travail conjuguées au désengagement de l'État dans les services à la population amplifient d'autant les difficultés à concilier, surtout pour les femmes.

¹³ L'« Avis », p. 91.

¹⁴ Pensons seulement à l'allongement annoncé des heures de travail dans les centres d'achat et des réactions diamétralement opposées des ministres Béchard et Audet l'été dernier, alors que le dossier de la conciliation travail-famille est sensé être une « priorité » pour le gouvernement libéral actuel.

Au cours des dernières années, la FTQ a participé à de nombreuses consultations, formelles et informelles, sur différents aspects du dossier de la conciliation : politique familiale, services de garde, assurance parentale, politique de conciliation, finances de l'État, etc. Chaque fois, **nous avons apporté des propositions concrètes, réalistes et réalisables qui, malheureusement, n'ont pas reçu toute l'attention que, croyons-nous, elles méritaient. Nous entendons poursuivre notre action, entre autres, en participant à la prochaine consultation** sur une « politique de la conciliation travail-famille » annoncée par le ministre Béchard. Nous tenons à faire valoir l'importance pour les femmes d'une véritable politique de la conciliation qui tienne compte de la notion élargie de « famille », et de la diversité des besoins et des mesures (temps, argent, souplesse dans les horaires, services de soutien, équité et égalité) pour la population du Québec. **Ici encore, les responsabilités et devoirs de l'État sont fondamentaux** pour mieux répondre aux besoins des familles et des femmes qui continuent d'assumer l'essentiel de la conciliation.

C'est parce que nous considérons ce dossier prioritaire dans l'intérêt des femmes (et des hommes) du Québec que nous recommandons qu'il compte parmi les priorités d'action gouvernementale en condition féminine.

Au nom de plus d'un demi-million de membres – dont plus du tiers sont des femmes – provenant de tous les secteurs d'activité économique, la FTQ vous remercie de lui avoir donné l'occasion de réagir à l'Avis du CSF intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*. Nous espérons que vous retiendrez nos recommandations dans l'intérêt des Québécoises et tenons à vous assurer de notre habituelle collaboration pour faire progresser les droits des femmes du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général,



RENÉ ROY

RR/fv
sepb-574

c.c. : Assemblée nationale
À l'attention de Mme Lamontagne, Secrétariat des commissions